



Temps de menage = temp de travail effectif ?

Par **MHDfo**, le **29/10/2008** à **00:34**

Bonjour,

Je suis actuellement employé comme commis de bar et donc sous la convention collective :
HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS RESTAURANT, TOURISME, HÔTEL DE
PRÉFECTURE, CAFÉS TABACS.

Après avoir lu la convention je n'ai trouve des informations que sur les temps d'habillement.
Je n'arrive pas à définir si le temps de ménage et remise en place à la fin du service fait parti
des heures travaille (mon patron me certifie le contraire mais je reste très septique...).

Si quelqu'un pouvait m'apporter une réponse, voir me guider sur ou chercher

Merci à tous